

**COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 3 JUIN 2009**

**Etaient présents** : Mrs BLEVIN Pierre ; BONNET Claude ; GODERE Yannick ; HURE Michel ; LEGUAY Benoît ; MORICEAU Bertrand ; MOUE Philippe ; PHILIPPE Christian ; QUELVEN Jacques ; SEITZ Alfred ; SUISSE Michel ; Mmes BLANQUET Sylvie ; CHAIGNEAU Sylvie ; COURSIN Murielle ; DUMEZ Sophie ; GUENEE Claudine ; LANGLAIS Isabelle ; LAUDINAT Annie ; LE STER Stéphanie ; PLACET Sylvie ; PONTONNIER Huguette.

**Pouvoir** : Monsieur CACHEUX René à Monsieur BONNET Claude.

**Absent** : Monsieur CNUUDE Fabrice.

Le compte-rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

.....

Madame Sylvie BLANQUET est élue secrétaire de séance à l'Unanimité.

Madame Sylvie PLACET, en tant que premier Maire adjoint, félicite Monsieur BLEVIN pour son élection en tant que conseiller général du canton de Guerville.

Lors de ce Conseil, les points suivants ont été abordés :

**I) AUTORISATION DE SIGNATURE D'EMPRUNT**

Monsieur QUELVEN rappelle que pour financer les investissements et en fonction de l'avancement des travaux pendant l'année, la commune pourrait avoir recours à partir du mois de septembre 2009 à un emprunt.

Celui-ci a été provisionné au BP 2009, article 1641 de la section d'investissement.

Ses caractéristiques générales sont :

montant du contrat : 400 000 €

durée : 20 ans

frais de montage : 400 €

taux fixe : 4.74 %

remboursement : trimestriel

mode d'amortissement : progressif, échéances constantes.

Pour répondre à des questions de Madame GUENEE et Monsieur LEGUAY, Monsieur QUELVEN indique que ce taux est le plus intéressant sur le marché actuellement, et que nous aurons éventuellement la possibilité de le renégocier ultérieurement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à contracter un emprunt de 400 000 euros pour financer les opérations d'investissement prévus au BP 2009.

**II) EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR UN ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 1 RUE LOUIS THEOPHILE REAL (complément)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que ce dernier, par délibération du 23 Avril 2009, a décidé d'exercer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des biens définis dans la Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) du 27 Février 2009 aux prix et conditions de la D.I.A. soit 180 000 €uros. Or il s'avère que ce prix n'incluait pas la commission d'agence de 10 000 €uros qui est à la charge de l'acquéreur.

Considérant le nouvel avis des domaines qui confirme le prix de cession à 190 000 €uros, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, DECIDE d'acquiescer le bien au prix

total de 190 000 €uros et S'ENGAGE à régler au vendeur les frais d'agence qui s'élèvent à 10 000 €uros en complément des 180 000 €uros déjà prévus dans la délibération du Conseil Municipal du 23 Avril 2009.

### **III) DEMANDE DE SUBVENTION A LA D.D.J.S.V.A.**

Madame PLACET indique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du Contrat Educatif Local, une action « Découverte des Arts » est en cours sur l'année scolaire 2008 / 2009. Cette initiative peut être accompagnée par une aide financière de la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative des Yvelines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de solliciter auprès de la D.D.J.S.V.A. une subvention de 6 000 € dans le cadre de l'action « Découverte des Arts ».

### **IV) FIXATION DES PARTICIPATIONS DES FAMILLES AUX CAMPS D'ETE - ALSH ET EJM**

Madame PLACET précise que nous proposons deux séjours (l'un maternel, le second primaire) durant les vacances d'été, au mois de juillet 2009, pour les enfants fréquentant l'accueil de loisirs « les Mascottes » ainsi qu'un séjour à destination des adhérents de l'Espace Jeunes Méziérois.

Madame PLACET propose de fixer, de façon forfaitaire, les participations financières des familles à hauteur de 50 % des charges prévisionnelles (transport, activités, nourriture et hébergement) soit :

- 78,51 € par enfant pour le séjour maternel (3 jours),
- 171,40 € par enfant pour le séjour primaire (5 jours),
- 309 € par adolescent pour le séjour de l'EJM (13 jours).

Pour répondre à Madame GUENEE, Madame PLACET précise qu'il a été demandé à la direction de la structure d'établir un diagnostic des demandes non abouties. Pour la participation, la commune accepte les règlements par bons vacances, et le CCAS est disponible pour les familles qui en auraient besoin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à fixer les participations des familles suivant le détail proposé ci-dessus.

### **V) FIXATION DES TARIFS EJM : ADHESION ANNUELLE ET PARTICIPATION AUX SORTIES**

Madame PLACET indique aux membres du Conseil Municipal que depuis l'ouverture de l'Espace Jeunes Méziérois, le montant de l'adhésion annuelle n'a pas évolué. Considérant l'évolution de la structure ainsi que l'importance croissante des activités proposées, Madame PLACET et la commission correspondante proposent qu'à compter de septembre 2009, la cotisation annuelle passe à 20 € par adhérent.

En outre, la participation de la commune aux dépenses liées aux sorties est fixée à 50 % du prix de ces activités, le reste étant à la charge des familles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de fixer les tarifs d'adhésion et de sorties de l'Espace Jeunes Méziérois comme proposé ci-dessus.

### **VI) MISE EN PLACE DE MAJORATIONS - ACCUEILS PERI ET EXTRASCOLAIRES**

Suite au constat que certains usagers ne respectent pas les modalités d'inscription aux accueils péri et extrascolaires, Madame PLACET propose aux membres du Conseil Municipal que soit institué un système de majorations pour les cas suivants :

- présence de l'enfant sans inscription préalable
- non respect de l'obligation des pièces constitutives du dossier et des dates de retour, pour les différentes périodes d'accueil proposées
- non respect des heures de fermeture des structures
- non respect des modalités d'inscription.

Dans ces situations, qui entraînent des conséquences importantes sur le fonctionnement et l'organisation de l'équipe d'animation et de la facturation aux familles, il est proposé que le tarif appliqué corresponde à la tranche supérieure du quotient familial, majoré de 50%.

Suite à une intervention de Monsieur LEGUAY qui demande des précisions, Madame PLACET indique que pour favoriser l'information des familles, un dossier complet leur sera adressé en début d'année scolaire, leur présentant l'ensemble des pièces à fournir et les modalités d'inscription à respecter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'appliquer le système de majoration défini ci-dessus pour les accueils péri et extrascolaires de la commune, à compter de la rentrée scolaire 2009 / 2010.

POUR : 17      ABSTENTIONS : 3 (Bertrand MORICEAU ; Benoît LEGUAY ; Michel SUISSÉ)  
CONTRE : 2 (Claudine GUENÉE ; Sylvie CHAIGNEAU)

**VII) REGIE D'AVANCE « ACCUEIL DE LOISIRS » : MODIFICATION EXCEPTIONNELLE DU MONTANT DES FONDS DISPONIBLES**

Monsieur le Maire rappelle que pour le bon fonctionnement de l'Accueil de Loisirs et des séjours d'été au mois de juillet 2009, il est souhaitable d'augmenter le montant des fonds initialement accordés pour le montant de 762 Euros et de le porter à 1 000 Euros. Il s'agit d'un montant d'avance maximal uniquement pour faire face au surcroît de dépenses du mois de juillet 2009.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à augmenter de 238 Euros le montant des fonds initialement accordés pour la somme de 762 Euros, afin d'obtenir un montant d'avance maximal et exceptionnel de 1 000 Euros, uniquement pour le mois de juillet 2009.

**VIII) REGIE D'AVANCE « STRUCTURE JEUNES » : MODIFICATION DU MONTANT DES FONDS DISPONIBLES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour le camp d'été de l'« Espace Jeunes Méziérois » qui a lieu du 12 au 24 juillet 2009, il est souhaitable d'augmenter le montant des fonds utilisés et de le porter à 1 500 Euros. Il s'agit d'un montant d'avance maximal uniquement pour faire face au surcroît de dépenses relatives au camp d'été.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à modifier le montant initial des fonds utilisés pour la durée du camp d'été de l'« Espace Jeunes Méziérois » et de le porter à 1 500 Euros.

**IX) DEFINITION DES RATIOS POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la loi du 19 février 2007 rend caduque les quotas d'avancement de grade figurant dans les statuts particuliers.

Ainsi, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade est déterminé par l'application d'un taux de promotion à l'effectif des agents qui remplissent les conditions statutaires (ancienneté de services effectifs, classement à un échelon minimum, examen professionnel...).

Par délibération n°2008-08 en date du 12 février 2008, un tableau synthétisant les agents de la commune avait été adopté, sans inclure l'ensemble des grades présents au sein des effectifs. En conséquence le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de fixer l'ensemble des ratios promus / promouvables pour les effectifs de la commune à 100 %.

#### **X) CREATION DE POSTE**

Vu la nécessité, pour le bon fonctionnement des services administratifs, de créer un poste, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité la création à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2009 d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet.

#### **XI) MODIFICATION DE CREDITS N°1 - BUDGET COMMUNE 2009**

Monsieur le Maire explique qu'une erreur s'est glissée dans la saisie du budget officiel 2009. Les crédits prévus pour la reconstruction de notre Salle des Fêtes auraient dû être portés au compte d'imputation 2313.191 et non 2313.181.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les modifications de crédits suivantes :

SECTION	SENS	ARTICLE	SOMMES A VOTER
Investissement	Dépense	2313.181	- 742 000 €
Investissement	Dépense	2313.191	+ 742 000 €

#### **XII) MODIFICATION DE CREDITS N°2 - BUDGET COMMUNE 2009**

Monsieur Le Maire rappelle que la convention qui lie la collectivité à la SAFER autorise celle-ci à acquérir par préemption des biens qu'elle peut ensuite revendre à la mairie si celle-ci souhaite en devenir acquéreur.

Toutefois, au moment de verser l'avance de fonds à la SAFER, aucun acte notarié n'existe et la commune n'est toujours pas officiellement propriétaire de la parcelle concernée.

En conséquence, il ne peut être inscrit aucun bien à l'inventaire au compte 2111 lors du versement de cette avance mais au contraire il doit être enregistré une créance vis à vis de la SAFER au compte 2764. En effet, si la commune ne rachète pas le bien, la SAFER devra reverser la somme reçue et un titre seul sera émis sur ce compte.

Lorsque l'acte notarié de rétrocession de la parcelle à la commune aura été effectué, ce qui sera le plus souvent le cas, le bien pourra alors officiellement être enregistré au bilan au compte de terrain 2111. Un mandat sera alors émis.

C'est pourquoi, il est nécessaire de prévoir chaque année une certaine somme à l'article 2764 (chapitre 27) tant en dépenses d'investissement (versement de l'avance à la SAFER) qu'en recettes d'investissement (au moment de la régularisation par acte notarié : mandat au 2111 et titre au 2764 sans mouvement financier).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les modifications de crédits suivantes :

SECTION	SENS	ARTICLE	SOMMES A VOTER
Investissement	Dépense	2764	30 000 €
Investissement	Recette	2764	30 000 €

#### **XIII) DIVERS**

##### **- Comptes certifiés de la SEM Territoires Val de Seine**

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal le compte-rendu

2008 de la convention de concession d'aménagement de la SEM TVS, pour la ZAC de la Vallée et du Pélican, ainsi que les comptes annuels 2007 / 2008.

#### **- Rapport d'activité de l'Accueil Social 2008**

Monsieur SUISSE présente le bilan d'activité de la structure municipale en charge d'accueillir, écouter, informer et accompagner les demandeurs d'emploi. 85 permanences ont notamment été tenues l'année dernière, pour 51 personnes reçues une ou plusieurs fois.

Les bénévoles, élus et non élus, déplorent l'absence de relations et de concertation manifestée par les services du Pôle Emploi, émanation de la fusion de l'ANPE et des ASSEDIC.

#### **- La Poste**

Monsieur le Maire fait état d'une information des services de la Poste relative à un projet de changement des horaires du bureau de la commune.

Il est notamment prévu de fermer l'établissement le lundi, ainsi que durant trois semaines au mois d'août pour cause de congés du personnel.

Madame LAUDINAT insiste sur le fait que ces fermetures empêcheraient un certain nombre de personnes âgées ou à mobilité réduite de bénéficier des services de la Poste ou de la Banque Postale sur ces créneaux, avec des répercussions sur l'organisation du service d'aides à domicile. Un courrier dans ce sens sera adressé à la Poste.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.**